

lard, et qui fut pour comble la mort d'une petite fille de deux ans et demi environ.

Thiébaud a passé vendredi en police correctionnelle. Il a été condamné à deux ans de prison.

**BOTTELOUX** — Samedi matin, un incendie s'est déclaré dans un magasin dépendant de la filature de lin de MM. Remy et C<sup>o</sup> à Capécure, et où se trouvait une grande quantité de lin et d'étoupes.

Grâce aux pompes du chemin de fer et de la douane, de M. Lebeau et de la Monette, on a pu sauver la plus grande partie de la filature.

M. le curé de Capécure et un de ses vicaires ont travaillé à conjurer le danger avec un ardeur qui a été remarquée de tous. M. le commandant de la Monette et son équipage se sont distingués entre tous par leur ardeur et leur intelligence. Les pertes sont évaluées à 100,000 fr., assurées à cinq compagnies. Causes inconnues.

**DOTAL** — Les dames patronnesses de la loterie des pauvres honteux ayant demandé, suivant l'usage, l'autorisation préfectorale, ne furent pas peu étonnées en lisant l'article 5 de l'autorisation ainsi conçu :

« Lorsque la répartition sera complètement terminée au plus tard dans le délai d'un an, à dater du jour du tirage, le compte des fonds recueillis par les dames patronnesses sera remis au maire dûment appuyé de la liste des personnes secourues, avec l'indication de la somme attribuée à chacune d'elles. » (Arrêté de M. le préfet du Nord en date du 12 avril 1880).

Devant la prescription de cette condition inaccoutumée, les dames patronnesses ont cru devoir faire connaître à l'administration, par une note dont nous garantissons le sens, qu'il ne leur appartenait pas de divulguer des misères qui veulent rester ignorées et de changer le caractère d'une œuvre dont le prix se trouve surtout dans la discrétion même, inséparable du but de sa fondation.

De la nuit où elles la douleur même mais impérieuse nécessité de renoncer à une tradition de charité qui comptait près d'un demi-siècle d'existence dans notre ville, sans y avoir suscité aucun ombrage, et à laquelle le concours général et pressé (fin dernier, la loterie avait rapporté 12,000 fr.) de toutes les classes de la population avait ménagé des résultats qui, attestant hautement la confiance générale, éloignaient la pensée de toute ingérence incompatible avec son objet.

Mais, en dehors des moyens de la loterie, la charité demeure libre. Aussi, les dames patronnesses conservent-elles l'espoir, que tous ceux qui s'associent à leurs efforts pour atténuer, à l'aide d'une loterie, des souffrances d'autant plus amères qu'elles procèdent souvent d'événements qui ont trahi les habitudes d'une meilleure fortune, voudront bien, en persistant sous une autre forme dans leur concours si respectable, maintenir un œuvre dont les bienfaits se sont exercés depuis si longtemps.

Les offrandes ne manquent pas d'affluer entre les mains des dames patronnesses, et Douai verra se reproduire le magnifique élan qui permit, cet hiver, au Comité libre de charité de distribuer trente mille francs aux pauvres, malgré l'antilibéralisme de l'administration républicaine.

Il va sans dire que le commerce douaisien, frustré de la vente d'un nombre considérable de lots, sera désormais un motif de plus d'aimer la République.

**ROUSSEAU (Somme)** — La haine des radicaux ne ralentit pas dans notre commune. Après avoir chassé les sœurs de leur école, les voici qui les menacent et, avec elles, notre vénérable doyen et son vicar.

Tous les jours, ils sont attaqués par les journaux rouges, où on inscrit des méchancetés, voire des obscénités, sur les murs de leurs demeures.

Quant à la sœur Angèle, supérieure des sœurs, on la poursuit jusque dans l'église; c'est ainsi que le jour de l'Ascension, jour où l'on faisait les premières communions, on lui tint, sur son passage, en pleine église, les propos les plus infâmes, et même des menaces de mort.

**Etat-Civil de Roubaix** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 mai. — Pierre Scrive, rue du Nord, 3. — Georges Delmotte, rue de la Basse-Masure, cour agaçale. — Céline Vandenhoeve, route de Watrelles, cour Lorian, 13. — Charlotte Delatre, rue de Luxembourg, fort Cordonnier. — Henri Mescaer, rue de l'Espérance, cour du Veau d'Or, 7. — Albert Botel, rue de Blancheville, 111.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 13 mai. — Marie François, 4 ans, hôpital, rue St-Georges, 17. — Hélène Lerouge, 3 ans, rue du Nouveau-Monde, 16. — Elise Duboy, rue de Rome, cour Parent, 8.

MARIAGES du 15. — Bernard D'Haese, 28 ans, maçon, et Louise Decroix, 27 ans, journalière. — Gustave Calicou, 28 ans, ébéniste, et Marie Denevay, 23 ans, tissande. — Jean Kindt, 33 ans, tisserand, et Virginie Broqueleire, 19 ans, journalière.

**Etat-Civil de Watrelles** DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 mai. — Arthur Daubenois, St-Lévin. — Angèle Watrel, Creilhem.

Du 10. — Marie Blin, Grimonpont. — Zoé Jeanne-Marie Nys, Sarte. — Laurent Pageay, Ballerie. — Jules Dupont, Bas chemin.

Du 11. — Ernest Delcourt, rue de la Place. — Victor-Auguste Joseph Filippot, Vieille Place. Du 12. — Pierre-Florent Hefflinck, rue Traversière. — Florie Clouvier, Sarte. — Clémentine Willems, Vieille Place.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 mai. — Prudence Guillaume, 3 ans 1 mois, Creilhem. — Marie-Louise Demedets, 1 an 10 mois, Bas chemin.

Du 11 mai. — Julie-Joseph Desmarre, 73 ans, 9 mois, cultivateur. — Henri Vassal, 65 ans 10 mois, tissande, Bouillierie.

Du 12. — Pierre Delatre, 82 ans, sans profession, hôpital. — Jean-Baptiste Desmarre, 29 ans, déboureur, et Marie-Julie Campion, 29 ans, soigneuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Auguste Raespaet, 29 ans, déboureur, et Marie-Julie Campion, 29 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Desmarre, 29 ans, déboureur, et Marie-Joseph Devayst, 19 ans, peigneuse.

**Convois funéraires & Obits** Les amis et connaissances de la famille DELCOURT-PROUVOST, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EMIL-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DELCOURT, décédé à Roubaix, le 16 mai 1880, à l'âge de 36 ans 1/2, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI ET SERVICES funéraires qui auront lieu le mercredi 19, à neuf heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour à 5 heures et aux CONVOI ET SERVICES funéraires qui auront lieu le mercredi 19, à dix heures, à 10 h. 1/4, en l'église Sainte-Isabelle, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lannoy, 14.

Des OBITS seront célébrés pour le repos de l'âme de Dame Cécile-JOSEPH DESBARBIETX, veuve de M. JEAN DELCOURT, décédée à Roubaix, le 9 mai 1880, dans sa quatre-vingtième année. A Saint-Martin le mercredi, à 7 heures, OBIT du Sacré-Cœur; Jeudi, à 8 heures, OBIT du Très-Saint-Sacrement; Samedi, à 7 heures, OBIT du Rosaire. Chapelle des Carmélites le vendredi, à 6 heures 1/2, OBIT de Notre-Dame du Mont-Carmel. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Belgique** — GAND. — Une nouvelle et grave atteinte vient d'être portée à la liberté des catholiques belges. Une dépêche particulière de Gand annonce que le bourgmestre de cette ville a pris un arrêté interdisant la magnifique manifestation catholique qui devait avoir lieu dans la journée de lundi : La Fédération du Denier des Ecoles Catholiques, comprennent en tout soixante-trois sociétés, auxquelles devait s'ajouter une députation de l'œuvre Lilloise du Denier des Ecoles catholiques, avait fixé au lundi de la Pentecôte son assemblée générale annuelle. C'est cette fête solennelle que le bourgmestre de Gand a empêchée, pour les motifs allégués par le maire de Lille pour interdire les processions religieuses.

D'autre part, l'Agence Havas nous a remis un télégramme, de source évidemment officieuse, et destiné à faire passer ce monstrueux abus de pouvoir pour une mesure d'ordre public. Voici cette dépêche :

« Gand, 15 mai. » La manifestation organisée pour le 16 et le 17 par les catholiques en vue de signer une protestation contre la loi de l'instruction publique vient d'être interdite par le conseil communal pour éviter les conflits qui ont eu lieu en pareille occasion. »

Le prétexte allégué ne trompera personne : c'est la liberté des catholiques qu'on a voulu atteindre dans son exercice le plus légitime, le plus pacifique, le plus inattaquable au point de vue de la constitution belge. Il n'y avait là rien, absolument rien qui menaçât l'ordre public. Ce qui est subversif de l'ordre et du droit, c'est la défense inique portée par l'édilité gantoise.

Aux yeux des libéraux belges comme aux yeux des hommes de gauche français, tout est permis contre la liberté des francs-maçons, des libres penseurs, des égoïstes, ce l'est est sacré.

« Pour le moment, dit le Journal de Bruxelles, il nous suffit de montrer, une fois de plus, à l'œuvre les fiers partisans de la liberté, les farouches champions des « droits naturels. »

« Ah ! messieurs les « cléricaux » vous croyez que la Constitution vous accorde, à vous comme aux autres citoyens, comme aux socialistes, par exemple, qui se réunissent récemment à Gand, le droit de réunion. Détrompez-vous. Il n'y a de liberté que pour les libéraux. »

« La mesure incroyable prise par l'édilité libérale de Gand montrera au corps électoral quelles sont les tendances du libéralisme ; à ce point de vue nous sommes tentés de nous en réjouir. Mais nous ne sommes pas pour notre Constitution, quelle déplorabile attitude ! »

« Assurément — Le 36 tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1874 par la ville d'Anvers a eu lieu samedi 13 mai. Voici la liste des numéros primés :

N° 20793 remboursable par 50,000 fr.  
N° 43943 par 5,000 fr.  
N° 35379 par 1,000 fr.  
N° 43324 et 61251 chacun par 100 fr.  
Nombres remboursables par 150 fr. : 29033 — 30714 — 22476 — 28035 — 32739 — 31013 — 62133 — 35370 — 178150 — 229191 — 325824 — 404285 — 56343 — 72063 — 63698 — 22159 — 27322 — 37018 — 42764 — 61775.

**FAITS DIVERS** — Le go gon de recettes d'une importante maison de banque de la rue Richelieu a disparu avant-hier en emportant avec lui une somme de 90,000 fr., montant de ses encaissements.

On écrit de Colaba (Algérie), que le colonel La Jonquière et son domestique ont été assassinés dimanche dernier, vers leurs domiciles, par six Espagnols, qui les égorgèrent et dévalisèrent l'habitation.

On a arrêté à Oran plusieurs individus soupçonnés d'avoir pris part à cet assassinat. Le colonel La Jonquière, dont on espérait pouvoir graver les blessures, a cru reconnaître quelques-uns de ces misérables.

On annonce une découverte précieuse sur l'étude de la langue basque-navarraise. Un manuscrit contenant un dictionnaire de la langue vient d'être trouvé à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice. La langue basque, par ce que des anciennes populations de l'Iberie est de la plus haute antiquité, on le sait, mais jusqu'à présent l'existence de ce dictionnaire relatif à cette langue et remontant à plus de deux siècles, n'avait pas été constatée.

Le manuscrit découvert serait de la seconde moitié du douzième siècle.

« Nous trouvons dans le *Republicain de l'Est* une circulaire signée par M. le docteur Graudon, conseiller général du canton de Void, adressée au préfet et au juge de paix Vieq, annonçant la constitution d'un comité pour l'érection dans cette petite ville d'une statue en l'honneur de Nicolas-Joseph Cugnot, inventeur de la locomotive, né à Void, le 26 février 1725.

L'initiative de cette souscription, qui a déjà produit une somme de 500 francs, a été prise par M. Louville, député de Commercy, et par le sous-préfet de l'arrondissement.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce a autorisé M. Hervé Mangon, directeur du Conservatoire, à envoyer au concours régional de Commercy un modèle de la locomotive Cugnot, qui fonctionnera à l'occasion d'un concert fait au profit de la souscription, samedi prochain, sur la vie et les travaux de Cugnot.

« Le *Bon Sens* de l'Aude annonce qu'un négociant de Carcassonne, occupant une position importante dans le commerce, vient de s'enfuir en emportant 150,000 francs de valeurs.

« Un drame sanglant s'est déroulé dans la nuit du 12 au 13 courant, aux environs d'Hyères, au sommet d'une colline du Quartier Saint-Martin.

Deux vieillards septuagénaires, les époux Charlet, habitant le site sauvage de Saint-Martin, dans une bastide isolée bâtie au milieu d'un champ leur appartenant et adossée à une carrière qu'ils exploitaient, ils passaient pour avoir quelque avance.

Le jeune ouvrier, qui s'est présenté dans la matinée du 13 pour achever un travail commencé, a donné l'éveil. Le parquet de Toulon est venu procéder à une enquête.

Les assassins avaient, pendant la nuit, enfoncé la porte d'entrée et l'ont droit hors de chez eux s'engager entre eux et leurs victimes. On a trouvé la femme Charles, étendue sans vie, dans la chambre du rez-de-chaussée. Dans la cuisine contiguë, son mari, respirant à peine, avait la tête toute massacrée de blessures et l'œil droit hors de son orbite. Une serpette dite *faïsson*, couverte de sang, était auprès des malheureuses victimes et a servi, sans doute, à commettre le double crime.

La liste a dû être éclaircie entre les assassins et Charles, car des traces de sang sont partout, même dans une petite souperie dans laquelle les malfaiteurs, suivis sans doute par leur victime, ont bouleversé les tiroirs des meubles en les maculant de

sang, pour y chercher l'argent qu'ils possédaient y être caché.

**TRIBUNAUX** — **Parricide**. — condamnation à mort. La cour d'assises du Rhône vient d'être saisie d'une horrible affaire de parricide, dont notre journal a enregistré les détails alors que se sont accomplis les faits qui viennent de se dérouler devant la justice. Mariette Chalaye, la victime, vivait avec son fils naturel, François, jeune homme débouché et devenu la terreur de sa famille.

François n'ignorait pas que sa mère, propriétaire de plusieurs maisons, possédait, outre une certaine fortune en obligations et titres divers, et il avait commis à son préjudice plusieurs détournements.

Dans la soirée du 20 février et la matinée du lendemain, la porte d'habitation de Mariette Chalaye fut forcée. Les voisins firent par s'acquiescer. Ils firent sauter la serrure et pénétrèrent dans l'appartement un effroyable spectacle les attendait !

La pauvre femme gisait inanimée dans sa cuisine. Le cadavre était presque nu ; ce qui restait des vêtements avait été lacéré.

Le crâne était fracturé. Le cou était criblé de coups d'ongle. Un foulard avait serré autour de la gorge. La position du cadavre semblait indiquer qu'un dernier et odieux outrage avait été commis !

La rumeur publique accusa immédiatement le fils de la victime, François Chalaye. On commença par ordonner de la police, quelques heures après, et l'on n'ignorait pas qu'il convoitait l'héritage maternel.

Arrêté le lendemain, dans la campagne, où il vivait en vagabond depuis le crime, François Chalaye se trouva dans l'impossibilité matérielle de nier sa culpabilité ; on mit, en effet, sous ses yeux plusieurs de ses vêtements, trouvés auprès du cadavre et couverts de sang.

Aussitôt avoua la vérité pas de se disculper. Il raconta, au contraire, dans tous ses détails, l'horrible scène de l'assassinat. Sa mère sommeilla en face d'elle. Tout à coup, dit-il, obéissant à une intuition subite, il se précipita sur la malheureuse femme et, s'armant d'un fer à repasser, lui en porta un premier coup sur le crâne.

Elle tomba à genoux devant lui, toute sanglante, implorant sa pitié. Mais le misérable la frappa de nouveau, puis l'étrangla avec son ourlet.

Le crime consommé, il fractura les armoires et vola un peu d'or, quelques bijoux et dix obligations Paris-Lyon. Accablé de coups, il sortit ensuite, craignant quelques heures dans la campagne, entra quelques heures dans un champ, puis revint à la maison ; c'est alors qu'il aurait accompli sur le cadavre la plus monstrueuse des profanations !

Quant à la cour d'assises, Chalaye est impassible ; il renouvelle ses aveux sans donner la moindre marque de repentir. Ce monstre a été condamné à la peine de mort.

**NOUVELLES DU SOIR** — Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décret portant nomination du ministre de l'Intérieur et des cultes. Décret portant nomination du sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur. Décret portant nominations l'arme de l'Infanterie. Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Jugements préparatoires de déclaration d'absence.

**LE NOUVEAU MINISTRE DE L'INTERIEUR** — Nous lisons dans le *Journal officiel* : « M. Constans, député, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur et des cultes, est nommé ministre de l'Intérieur et des cultes, en remplacement de M. Lepère, dont la démission est acceptée. »

**LE SOUS-SECRETARE D'ETAT A L'INTERIEUR** — M. Faillières, député, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur et des cultes.

**UN DISCOURS DE M. JULES SIMON** — On annonce que M. Jules Simon, qui a été nommé récemment président du comité des études pénitentiaires, doit prononcer le 30 mai prochain un grand discours sur la *Condition des libérés*. C'est M. Berenger qui présidera la réunion.

**L'ELECTION DE LYON** — Le *Petit Parisien* a reçu la dépêche suivante : « Lyon, 17 mai, 9 h. 20 s. » Le comité central radical a enfin fait son choix ; c'est la candidature ouvrière et locale qui triomphe.

« Le comité a voté par sections pour faire son choix. Les résultats connus sont ceux-ci :

« On obtient : MM. Chepé, 571 voix ; Rochet, 332 ; Bailleu et Banc, quelques voix seulement.

« Il reste à connaître les résultats de cinq sections seulement. Malgré la persistance des grèves dans les grands centres de l'industrie lainière en France, un assez grand nombre d'acheteurs français sont allés à Paris pour assurer les laines convenables à leurs emplois.

Les autres étrangers, et surtout les peigneurs allemands, ont fait des approvisionnements assez importants. Dans l'ensemble, il y a une amélioration graduelle, et lorsque les détenteurs ne sont pas trop exigeants, les affaires deviennent très-animées.

Selon le *Economist*, les quantités vendues depuis l'ouverture jusqu'au 12 de ce mois sont de 73,990 balles pour l'intérieur, et de 110,140 balles pour l'exportation.

D'après les arrangements actuels, la clôture de cette série de ventes est rapprochée de 3 jours, et le sera peut-être encore ; car en forçant les quantités dans les catalogues de la 1<sup>re</sup> période, close hier, il ne reste plus que 130,860 balles des colonies pour la seconde période qui recommence le 19 de ce mois. Jusqu'au jour, on a offert, selon relevé ci-dessous, 227,180 balles, dont 217,343 vendues et 9,837 retirées.

La comparaison du mouvement des quatre premiers mois de cette année avec l'exercice correspondant de l'année dernière, donne les résultats suivants :

1880. Exportation de fils peignés et cardés Fr. 32,126,775 — augmentation fr. 6,602,775. 1880. Exportation de tissus en Amérique et Chine fr. 47,169,900 — augmentation fr. 17,546,025.

1880. Exportation tissus pour France et Belgique fr. 28,951,350 — diminution fr. 2,687,800.

1880. Exportation tissus pour Allemagne fr. 9,384,025 — diminution fr. 4,345,825.

Situation du marché aux laines coloniales, 15 mai 1880.

M. Tirard a répondu qu'il était effectivement un ministre conciliant. Le Gouvernement ne veut pas la persécution religieuse, mais il est décidé à poursuivre la stricte exécution des lois.

**LE CERCLE DE LA PRESSE A TOULOUSE** — Toulouse, 17 mai, 10 h. soir. Le ministre de l'Agriculture a visité, dans l'après-midi, la cathédrale d'Auch, en compagnie de M. Tisserand, directeur général de l'Agriculture, de M. Joubert, préfet du Gers, et de M. Ancoin, adjoint d'Auch. M. Tirard, quittera Auch mardi matin pour rentrer à Paris.

Ce soir, une brillante réception a eu lieu à la Préfecture.

**LE CERCLE DE LA PRESSE A TOULOUSE** — Toulouse, 17 mai, 11 h. 20 s. Ce soir a eu lieu l'inauguration, par un banquet, du cercle de la presse toulousaine.

M. Marteau, président du syndicat de la presse départementale assistait au banquet, ainsi que plusieurs notabilités locales.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner entre les convives malgré les divergences de ses opinions politiques pour lesquelles ils combattaient.

**L'ELECTION DE LYON** — Lyon, 17 mai, 11 h. s. Le *Petit Lyonnais* publie une communication des partisans de la candidature Blanqui, annonçant que Blanqui a quitté brusquement Lyon, rappelé à Paris par une maladie grave de sa sœur.

**UN PELERINAJE** — Toulouse, 17 mai 9 h. soir. Un train de pèlerins est parti ce soir, à 8 heures, pour Lourdes.

**M. PARNELL CHEF DES HOMERULERS** — Dublin, 17 mai. Une réunion de 43 membres irlandais du Parlement a eu lieu aujourd'hui à Dublin, pour choisir le chef du parti des *Homerulers*.

M. Parnell a été choisi par 23 voix contre 18 ; il y a eu 2 abstentions.

**BELGIQUE** — Gand, 17 mai. Grande affluence de monde. Plusieurs groupes ont été dispersés par la gendarmerie. Sur la place de la station on a café a été fermé par ordre de la police, quelques arrestations ont été opérées. Peu d'étrangers. La ville est assez calme.

**DEMONSTRATIONS EN FAVEUR DE M. GLADSTONE** — Londres, 17 mai, 11 h. soir. M. Gosch n'est parti dans la soirée. Plusieurs démonstrations ont eu lieu aujourd'hui à Hyde-Park, entre autres, une démonstration faite par quelques milliers d'ouvriers pour célébrer l'arrivée de M. Gladstone au pouvoir.

**ESPAGNE** — Madrid 17 mai, 9 h. 45 soir. Le *Phylloxera* a été vu dans la province de Castellon. Le conseil de guerre de Cindad Real est occupé à juger les auteurs de l'assaut du train d'Andalousie.

**LA COLOMBIE ET LES ETATS-UNIS** — New-York, 17 mai. D'après les nouvelles publiées par les journaux, le représentant du gouvernement fédéral de Colombie, aurait notifié aux commandants des 2 vaisseaux de guerre *Adams* et *Academy*, appartenant aux Etats-Unis, de suspendre l'exécution qu'ils font des deux côtes de l'isthme, en vue d'y établir des entrepôts de charbon.

**DERNIERE HEURE** — LA GREVE DE REIMS — Paris, 18 mai. Le nouveau ministre de l'Intérieur, M. Constans, est parti cette après-midi pour Reims, où la grève menace de prendre des proportions inquiétantes.

**MORT DU CARDINAL PIE** — Angoulême, 18 mai. Le Cardinal Pie, évêque de Poitiers, venu à Angoulême pour les fêtes de la Pentecôte, est mort subitement dans la matinée.

**Adress Industrielles & Commerciales** — A. BOUYER, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation. — Blanchement, 73, Roubaix.

**M. DESIRE CARETTE** — Modes — Boulevard de Paris, en face du café Ma Maho 21166

**HOPFMAN-DUPONT**, rue Saint-Georges. — Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux. Bouteille et bouchons.

**COMMERCE** — Londres, 15 mai 1880. Les acheteurs anglais ont opéré plus largement pendant la quatrième semaine d'enchères de laines coloniales.

Malgré la persistance des grèves dans les grands centres de l'industrie lainière en France, un assez grand nombre d'acheteurs français sont allés à Paris pour assurer les laines convenables à leurs emplois.

Les autres étrangers, et surtout les peigneurs allemands, ont fait des approvisionnements assez importants. Dans l'ensemble, il y a une amélioration graduelle, et lorsque les détenteurs ne sont pas trop exigeants, les affaires deviennent très-animées.

Selon le *Economist*, les quantités vendues depuis l'ouverture jusqu'au 12 de ce mois sont de 73,990 balles pour l'intérieur, et de 110,140 balles pour l'exportation.

D'après les arrangements actuels, la clôture de cette série de ventes est rapprochée de 3 jours, et le sera peut-être encore ; car en forçant les quantités dans les catalogues de la 1<sup>re</sup> période, close hier, il ne reste plus que 130,860 balles des colonies pour la seconde période qui recommence le 19 de ce mois. Jusqu'au jour, on a offert, selon relevé ci-dessous, 227,180 balles, dont 217,343 vendues et 9,837 retirées.

La comparaison du mouvement des quatre premiers mois de cette année avec l'exercice correspondant de l'année dernière, donne les résultats suivants :

1880. Exportation de fils peignés et cardés Fr. 32,126,775 — augmentation fr. 6,602,775. 1880. Exportation de tissus en Amérique et Chine fr. 47,169,900 — augmentation fr. 17,546,025.

1880. Exportation tissus pour France et Belgique fr. 28,951,350 — diminution fr. 2,687,800.

1880. Exportation tissus pour Allemagne fr. 9,384,025 — diminution fr. 4,345,825.

Situation du marché aux laines coloniales, 15 mai 1880.

**PROVENANCES** — Arrivages — QUANTITES — QUANTITES

PROVENANCES	ARRIVAGES	QUANTITES	QUANTITES
Stodroy	60 782 b.	44 419 b.	3 362 b.
Pointe-Philippe	101 077 b.	86 388 b.	14 689 b.
Van-Diemen	8 239 b.	4 913 b.	3 326 b.
Sumatra	4 829 b.	2 838 b.	1 991 b.
Andalouse	73 029 b.	30 779 b.	42 250 b.
Nouvelle-Zélande	—	—	1 038 b.
Total d'Amérique, après déduction de 21,000 b. reprises précédentes.	300 424 b.	209 929 b.	93 909 b.
Total d'Europe, après déduction de 4,000 b. reprises précédentes.	17 629 b.	13 414 b.	4 215 b.
Totaux	318 053 b.	223 343 b.	98 124 b.

Cours du change, à la bourse du 13 courant. Paris courts jours, 25,28 3/4 à 31 1/4. Ditto trois mois, 25,43 à 31 1/2. Belgique, 25,43.

Paris courts jours, 25,28 3/4 à 31 1/4. Ditto trois mois, 25,43 à 31 1/2. Belgique, 25,41 1/2 à 32 1/2.

**Marché de Central du 17 Mai** — Prix par hectolitre : Froment blanc, 24 s. 25 ; Froment roux, 23 s. 25 ; Seigle, 17 s. 18 s. ; Avoine, 10 s. 50 s. ; Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 9 s. 10 s. ; Pommes de terre rouges 10 s. 11 s. ; Beurre par 1/2 kil., 1 s. 50 s. ; Œufs, les 25, 2 s. 25 s.

Huile de colza, les 100 kilos, 65 s. ; Huile de lin, les 100 kilos, 63 s. ; Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., 31 s. ; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 34 s. 50 s. ; Tourteaux de colza, les 100 kilos, 17 s. 50 s. ; Tourteaux de lin, les 100 kilos, 22 s. 30 s. ; Tourteaux de chanvre, 14 s. 50 s.

**PARIS, 18 Mai.** — *Dépêche de 1 h. 1/2.* — Huile de colza. Courant, 77 s. ; juin, 77 s. 50 ; juillet-août, 78 s. 50 ; 4 derniers, 80 s. ; Huile de lin. Courant, 72 s. ; juin, 72 s. ; juillet-août, 70 s. ; 4 derniers, 70 s. ; SPIRITUEUX. Courant, 70 s. ; juin, 68 s. 50 ; juillet-août, 67 s. ; 4 derniers, 62 s. 50. — SUCRES ROUX. 10/13, 57 s. 50 ; 7/9, 63 s. 50. SUCRES BLANCS. Courant, 67 s. ; juin, 67 s. ; juillet-août, 66 s. 25 ; 4 derniers, 61 s. 25 ; Rafinés 141 s. 50 à 142 s. 50. — FARINES 8 MARQUES. Courant, 67 s. ; juin, 65 s. 75 ; juillet-août, 62 s. ; 4 derniers, 56 s. 75. — BLÉS. Courant, 32 s. ; juin, 30 s. 50 ; juillet-août, 28 s. 30 ; 4 derniers, 26 s. 60. — SEIGLES. Courant, 22 s. 25 ; juin, 22 s. ; juillet-août, 19 s. 50 ; 4 derniers, 18 s. 75 ;